

La question étant soumise au Bureau, le vote est pris et le résultat est adverse à M. Hamelin.

Le jury d'examens fait rapport que des deux candidats à l'examen de la licence, l'un s'est retiré et l'autre a été rejeté.

Le jury d'examens pour les Sages-femmes fait rapport que trois candidats se sont présentés, qui ont tous été refusés.

Le Secrétaire attire l'attention sur l'interruption des affaires du Bureau par le fait que le comité des *créances* n'avait pas terminé ses travaux. Il est alors proposé, appuyé et adopté à l'unanimité, qu'à l'avenir les membres du comité des *créances*, conjointement avec les secrétaires, se réuniront le jour précédant l'assemblée du Bureau et parachèveront leur ouvrage ce jour-là, afin de pouvoir mettre leur rapport devant le Bureau à l'ouverture de la séance, et que les dits membres du dit Bureau soient payés au taux ordinaire.

Et la séance est levée à 4.30 p. m.

(Officiel).

Nous sommes heureux de voir que le Bureau a enfin songé à s'occuper de la question de *réciprocité* inter-provinciale et nous souhaitons qu'il la mène à bonne fin. Seulement, nous avons lieu de regretter que celle des provinces du *Dominion* avec laquelle nous avons le plus d'intérêt à avoir cette *réciprocité*, est précisément celle avec laquelle il sera le plus difficile de s'entendre, nous voulons parler d'Ontario. Il est certain que Manitoba, non-seulement n'a aucune objection à présenter contre le projet de *réciprocité*, mais encore est directement intéressée à ce qu'il soit adopté, aussi le sera-t-il sans encombre. La *réciprocité* avec le Royaume-Uni, à laquelle M. le président s'est employé avec un zèle plein de désintéressement, est tout à l'avantage de la mère-patrie qui pourra en pleine liberté déverser sur le Canada le trop plein de ses produits.....universitaires et désencombrer la profession médicale de là-bas pour encombrer davantage la nôtre. Il est probable en effet que, pour dix de nos gradués qui iront chaque année exercer en Angleterre et s'y prévaloir des droits de *réciprocité*, il y aura cinquante (ou même plus encore) praticiens anglais qui, las de jouer le rôle de meurt-de-faim dans leur noble patrie, viendront tenter fortune au milieu de nous.

Quant à Ontario, elle nous a jusqu'aujourd'hui constamment refusé la *réciprocité* sous le prétexte que nous n'avons pas, comme elle, un Bureau central d'examineurs, et que les examens subis par les gradués de nos universités ne sauraient représenter, au point de vue de la valeur et du mérite, les épreuves subies par les siens devant le Bureau central. Ontario n'entend pas badiner sur ce sujet et s'il arrive à un des nôtres pratiquant sur la limite des deux provinces d'aller exercer dans Ontario, on vous l'apprehende au corps et on vous l'emprisonne sans plus de cérémonie, sans